

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 113

Genève, le 30 décembre 2016

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet :

- Humanitaire.ws
- MCI

Des Yanomami isolés mis en danger par des orpailleurs illégaux

Au début décembre, la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI a manifesté son inquiétude en raison d'activités illicites d'orpaillage observées à proximité d'un groupe d'indiens - les Moxihatëtëa - vivant en isolement volontaire. Ils vivent dans la partie de la Terre Indigène Yanomami – TIY située dans l'État de Roraima. Selon la Fondation, le danger pour ce groupe est aussi à mettre en lien avec des invasions de la TIY résultant de l'expansion de la frontière agricole dans cet État.

Le [Front de Protection Ethno-environnemental](#) Yanomami et Ye'Kuana – FPEYY de la Fondation suit ce groupe via satellite et par le survol depuis 2011. En septembre dernier, lors du survol de leur maloca (maison collective), les observateurs du FPEYY ont décelé plusieurs indices selon lesquels ces indiens sont en bonne condition physique et manifestent leur volonté de rester isolés. Ils cultivent des bananes. Le nombre de familles semble stable.

Cependant, au cours de leur contrôle, les agents du Front ont constaté la présence de plusieurs pistes d'atterrissage et de barges pour l'extraction de l'or.

La dernière opération de lutte contre l'orpaillage illégal sur les rios Uraricuera et Mucajaí a été réalisée en octobre dernier. Dix-huit barges, huit moteurs, six générateurs et quatre compresseurs ont été détruits, 123 grammes d'or ont été saisis et un non-indigène arrêté.

Les Moxihatëtëa appartiennent à un sous-groupe Yanomami, les Yawaripë contactés dans les années 1950 et 1960. Ils ont été les plus impactés par la construction de la route* "Périmétral Norte" dans les années 1970 provoquant la mort de 40% des indigènes qui vivaient dans la région, conséquence des maladies contagieuses apportées par les blancs. Dans les années 1990, les Moxihatëtëa circulaient occasionnellement dans les régions des rios Catrimani, Mucajaí et Apiaú. Le bruit a couru qu'ils étaient l'objet d'attaques de garimpeiros et que, peut-être, ils avaient disparus. C'est seulement en 2011 que leur existence a été prouvée.

Selon l'agence [Amazônia Real](#), comme d'autres Fronts, l'existence du FPEYY serait mise en cause par les restrictions budgétaires décidées par le Gouvernement.

Voilà à nouveau ce groupe d'indiens isolés en danger.

** La BR 210 est prévue pour relier le Nordeste du Brésil (l'État d'Amapá) à la Colombie par le nord du pays. De nombreux tronçons n'ont pas été ouverts ou ne sont pas goudronnés.*

Attaque du Gouvernement contre la FUNAI et la Démarcation des Terres indigènes

Les 24 et 25 novembre, à Brasilia, le Conseil de Politique Indigéniste – CNPI* a tenu sa IIIe réunion ordinaire. À cette occasion, les participants ont été informés par le représentant du Ministère de la Justice de l'intention du Gouvernement de restructurer la Fondation Nationale de l'Indien - FUNAI. Une modification pour satisfaire aux restrictions budgétaires devant toucher la Fondation.

Les leaders indigènes et les représentants des entités indigénistes ont immédiatement [adopté une résolution](#) dans laquelle:

- 1.- Ils dénoncent le manque de respect du Gouvernement à l'égard du Conseil en prenant une décision sans tenir compte du droit à une consultation libre, préalable et informée telle que voulue par la Convention 169 de l'OIT.
- 2.- Ils demandent la suspension immédiate du processus d'adoption d'un tel texte et de toute initiative similaire avec l'ouverture immédiate d'un dialogue avec le Conseil.
- 3.- Ils exhortent le Ministère Public Fédéral de prendre les mesures appropriées visant à protéger les droits des Peuples indigènes. Le CNPI a également été informé du retour du Ministère de la Justice à la

FUNAI, pour compléments d'études, de 19 décrets d'homologation de Terres Indigènes prêts à être signés par le Président de la République.

Le processus de démarcation des Terres Indigènes - TI réglementé par le [Décret 1.775/96](#) est également remis en cause par le Gouvernement. La [presse](#) a publié un [projet de décret](#) qui, dans un seul texte de 38 articles, reprend les propositions formulées dans différents projets de lois et avis de justice tendant à réduire les droits territoriaux des Indiens.

Pour l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB, le gouvernement Temer, par ces nouvelles dispositions, veut mettre un terme à la démarcation des TI et, par là, à l'existence même des Peuples indigènes.

Le 13 décembre, elle a [publié une note](#) dénonçant ces agissements. Elle en appelle à l'opinion publique brésilienne et internationale. Déjà, le 15 décembre, de nombreuses organisations de la société civile brésilienne ont [manifesté leur solidarité](#) avec les organisations indigènes en publiant une note [listant les passages](#) du projet considérés comme de graves violations des droits constitutionnels. Ces organisations demandent le classement de ce projet.

Ces informations ont été relayées par le Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones – GITPA qui a [traduit les textes](#) en français.

** Le CNPI est une instance paritaire consultative, composé des représentants des organes officiels, d'associations indigénistes et surtout de représentants des Peuples et organisations indigènes du pays. Le CNPI est chargé de l'élaboration, de l'accompagnement et de la mise en œuvre des politiques publiques destinées aux Peuples indigènes.*

Controverse à propos d'un projet d'article additionnel au Statut de l'Indien

Le 14 novembre, la Commission des "Droits Humains et Législation participative" du Sénat brésilien a commencé l'examen d'un projet loi - PL ([PLC 119/2015](#)) qui introduit un nouvel article dans le "[Statut de l'Indien](#)" de 1973. Ce texte veut établir un devoir pour l'Union, les États, les municipalités et les autorités responsables de la politique indigéniste d'assurer la dignité de la personne humaine et de mener des actions en vue de garantir le droit à la vie, à la santé et à l'intégrité physique et psychique des enfants, des adolescents, des femmes, des personnes porteuses de déficiences et des indigènes âgés. Cela en préférence aux pratiques traditionnelles indigènes. Les citoyens et les entités qui ne dénonceraient pas les pratiques contraires aux droits énoncés dans cet article seraient passibles de poursuites. En fait, il s'agit surtout de criminaliser les peuples indigènes qui pratiqueraient l'infanticide de nouveau-nés.

Dans la culture de certains peuples, la reconnaissance de l'existence d'un nouveau-né n'intervient pas au moment de la naissance, mais quand la communauté lui donne une identité. Compte tenu des conditions dans lesquelles vivent ces groupes, il peut y avoir des cas où ces derniers n'acceptent pas le nouveau-né pour des raisons diverses : un état physique ne lui permettant pas d'avoir une existence heureuse ou que sa communauté ne soit pas en mesure de le protéger en toutes circonstances.

Un projet controversé, critiqué par les entités de soutien à la cause indigène.

Pour la [Fondation Nationale de l'Indien](#) – FUNAI, ce projet de loi part du présupposé que l'État brésilien a totalement omis de légiférer sur le sujet qui existe chez les indiens et les non-indiens, un projet qui ne prend pas en compte la législation déjà existante : "il n'est pas nécessaire de créer une autre loi".

Le texte original ([PL-1057/2007](#)) présenté en mai 2007 à la Chambre des Députés a été rédigé par Henrique Afonso, un député de l'État d'Acre connu pour son appartenance à l'Église Presbytérienne. La Chambre des Députés, alors présidée par Eduardo Cunha*, l'a adopté le 26 août 2015 par 361 oui, 81 non et 9 abstentions avant d'être envoyé au Sénat. Avant le vote, une [controverse](#) avait déjà opposé les députés.

Il est pour le moins significatif que le Parlement veuille modifier le "Statut de l'Indien" de 1973 adopté sous la dictature militaire qui prévoit toujours un régime de tutelle de l'État sur les "sylvicoles" non intégrés à la communauté nationale. Un Statut rendu obsolète par la Constitution de 1988 qui reconnaît aux Peuples indigènes leur organisation sociale, leurs coutumes, croyances et traditions et qui a supprimé la tutelle.

Pour remplacer ce texte de 1973, un projet de "[Statut des Peuples Indigènes](#)", fruit d'une large consultation des peuples indigènes du pays, a été adopté par leurs représentants, à Brasilia, lors du campement "Terre libre" d'avril 2009. Ce document été déposé le 5 août de la même année à la Chambre des Députés, alors présidée par Michel Temer. Il contient plus d'une dizaine d'articles consacrés à la protection de l'enfant et de l'adolescent indigènes et aux normes pénales et procédurales. Mais ce texte est toujours dans les tiroirs du parlement !

De l'avis des professionnels de santé intervenant auprès des populations indigènes, l'infanticide que veut réprimer ce projet de loi serait une pratique très rare. Le nombre de cas n'aurait rien à voir avec le taux de mortalité infantile indigène dû aux maladies, à la malnutrition et aux carences du Service de santé. Selon le

[Ministère de la Santé](#), ce taux était de 74,61 morts (dans la première année de vie) pour mille naissances en 2000. Il est descendu à 31,28 en 2015. Mais il est encore 2,3 fois au dessus de la moyenne nationale qui est à 13,8 décès pour mille bébés nés vivants.

Plusieurs entités ont eu l'occasion de débattre du sujet et de se positionner. Le 10 février 2010 déjà, la Commission de Politique Indigéniste – CNPI qui regroupe les représentants des institutions publiques en charge des questions indigènes, dont la Fondation Nationale de l'Indien, des associations indigénistes et des organisations et peuples indigènes ont [adopté une résolution](#) adressée au Président de la Chambre des Députés, dans laquelle ils demandent notamment le classement définitif du PL.

Le [rapport présenté](#), en octobre 2009, lors de la XVIIIe Assemblée générale du Conseil Indigéniste Missionnaire – CIMI, l'organe de la Conférence Nationale des Evêques du Brésil en charge des questions indigènes, évoque ce projet de loi :

"...l'infanticide est présenté comme étant le problème central qui menace la vie des peuples indigènes... Le CIMI défend la vie intégrale de tous, en toutes circonstances... La vie des peuples indigènes n'est pas menacée seulement par quelques cas isolés, mais systématiquement par les conflits en rapport avec la question agraire, par le modèle hégémonique de développement, la dégradation sociale et la destruction de la nature... Leurs vies ne sont pas menacées par un infanticide interne à une culture, mais par l'ethnocide de type néocolonial".

Le 6 mars 2015, l'Association Brésilienne d'Anthropologie – ABA a [adressé une lettre](#) au président de la Chambre des Députés dans laquelle elle demande le classement de ce projet de loi. Son argumentation aborde plusieurs points. Par exemple, elle reproche au texte ne pas être une campagne pour la vie, mais "*une tentative de criminalisation mettant les collectivités indigènes en état permanent d'accusées, une rhétorique déjà utilisée par les colonisateurs de l'Amérique.*"

Le 8 octobre 2015, dans une [recommandation](#), le Conseil National de Santé, après avoir rappelé que le Code pénal brésilien s'applique indistinctement à tous les brésiliens, y compris aux indigènes, demande au Sénat de rejeter ce projet de loi qui viole plusieurs principes constitutionnels, notamment l'égalité de traitement et la non discrimination.

Inspiré par des fondamentalistes, ce texte est soutenu par de nombreux lobbyistes anti-indigènes présents au Parlement. Ils ont vu dans ce projet un moyen supplémentaire de criminaliser les peuples indigènes et leurs alliés sous prétexte de promouvoir les droits humains.

À suivre...

* "Tombeur" de Dilma Rousseff, lui aussi membre de la "[Bancada evangélica](#)" avant son éviction du Parlement.

En Amazonie brésilienne la déforestation et les incendies font des ravages

Le 28 septembre dernier, l'Institut National d'Enquêtes Spatiales – INPE a publié le résultat de ses observations sur [la déforestation](#) en Amazonie légale* pour la période d'août 2014 à juillet 2015. Ce sont 6'207 km² de forêt qui ont été détruits. Au cours des 12 mois précédents, 5'012 km² avaient disparus, soit une augmentation de l'ordre de 24 %. L'Institut estime que pour la même période 2015 – 2016, la déforestation atteindra 7'989 km². On est heureusement loin du record de 2004 où la déforestation avait été de 27'772 km², mais c'est le chiffre le plus élevé de ces dernières années (4'571 km² en 2011).

Le Ministère de l'environnement espère un ralentissement du rythme de déforestation. L'Institut socioambiental – ISA s'inquiète de la déforestation dans les Terres Indigènes – TI et autres aires protégées, en particulier dans l'État du Pará, près du complexe hydroélectrique de Belo Monte ou dans celui de Rondônia. Dans cet État, l'augmentation a passé de 684 km² en 2014 à 1'030 km² en 2015, soit une progression de 51%. Une situation qui a incité Almir Suruí, leader du Peuple Païter Suruí de la TI Sete de Setembro à lancer un [appel à l'aide](#) au niveau international.

Des [médias ont annoncé](#), le 9 novembre, que la Police fédérale de Rondônia avait commencé une opération pour protéger des *garimpeiros* (orpailleurs) et *madeireiros* (exploitants forestiers) illégaux plusieurs Peuples et TI de la région.

Des incendies ont également dévasté la forêt amazonienne en différents points. Au début du mois d'août déjà, l'INPE a annoncé que, depuis le début 2016, [il avait enregistré](#) plus de 53'000 foyers et incendies de forêts sur le territoire national. Une augmentation de 65 % par rapport à la même période de 2015. Il relève que l'État d'Acre présente une des situations les plus graves avec 844 feux, soit trois fois plus qu'en 2015. Dans l'État d'Amazonas, il a été relevé 3'022 incendies, soit une croissance de 284 % par rapport à la même période de 2015.

Du point de vue de [l'Institut](#), la sécheresse prolongée, provoquée par El Niño a facilité la propagation des

incendies, mais 90% de ceux-ci sont dûs à l'action humaine. Il y a aussi des incendies criminels dans des zones de conflit où les forêts sont transformées en pâturages. Un programme de prévention a été développé cette année touchant plus de 7'000 personnes. Près de 700 kilomètres de pare-feu ont été installés. Plusieurs Terres Indigènes - TI ont été touchées par des incendies comme la [TI Araribóia](#) où vivent les Awá-Guajá. Un peuple qui vit en isolement volontaire. Celui-ci a déjà été mis en danger en 2015 par un incendie qui a dévasté 50% de la TI. Le feu représente un risque permanent pour la faune et la flore brésilienne, sans oublier les dommages sur la santé humaine et pour la planète en augmentant le réchauffement global.

**L'Amazonie légale a une superficie de 5'217'423 km². Elle comprend les États d'Acre, Amapá, Amazonas, Pará, Rondônia, Roraima et une partie des États du Mato Grosso, du Maranhão et du Tocantins.*

Deux fléaux frappent toujours les Amérindiens de Guyane

Les Amérindiens de Guyane sont victimes de deux fléaux : l'empoisonnement par le mercure en raison de l'orpaillage illégal qui pollue les rivières et le suicide des jeunes confrontés à une vie qui leur semble sans avenir. Le taux de suicide des jeunes Amérindiens est de 5 à 10 fois celui observé en Métropole.

C'est à cette triste réalité qu'a été consacré un colloque le 30 novembre dernier, à Paris, au Palais du Luxembourg - le siège du Sénat français. Une réunion à l'initiative de la Sénatrice Aline Archimbaud. Il s'agissait de [faire le point](#) sur la mise en œuvre des mesures préconisées dans le [rapport](#) * remis, il y a un an, au Premier Ministre, alors Manuel Valls, par elle-même et Marie-Anne Chapedelaine, Députée, après leur séjour en Guyane, en septembre 2015.

Elles avaient effectué une mission parlementaire, confiée par le Premier Ministre, portant précisément sur le suicide des jeunes Amérindiens. Les actes du colloque n'ont pas encore été diffusés, mais le journaliste, Yves Géry, en a publié** quelques échos. Dans cet article, il donne surtout la parole aux Amérindiens qui ont exprimé un sentiment de non-reconnaissance de leur identité. Ils ont évoqué l'inadaptation de l'enseignement à la culture amérindienne: "*L'école n'est pas du tout adaptée à notre mode de vie, elle fait en sorte que l'on y perd son identité amérindienne*".

Après le collège et le lycée, les jeunes retournent dans leur village "*mais ils sont agressifs, car ils ne savent pas comment se positionner dans la communauté*". Souvent sans diplôme, et très souvent sans perspectives d'emploi des jeunes désespérés songent à en finir avec la vie et passent à l'irréversible.

Un an après la publication du rapport, Aline Archimbaud observe que "*le compte n'y est pas... je sors de cette conférence en étant consciente de tout ce qui bloque*". La Sénatrice a eu le mérite de réunir différents acteurs sensibles aux différents enjeux liés à cette situation, notamment les représentants des organisations amérindiennes qui ont pu définir les actions prioritaires.

Au début du colloque, les participants ont eu l'occasion de voir [le clip](#) (3'38") réalisé par le vidéaste Christophe Pierre, intitulé "No suicide". C'est un appel aux jeunes Amérindiens pour qu'ils ne commettent pas l'irréparable. C'est également un appel à l'action commune des acteurs susceptibles d'améliorer la situation : "*Marchons ensemble. Ainsi nos enfants verront l'horizon*" dit-il dans le refrain.

* Voir AYA No 107 du 30 décembre 2015

** Yves Géry est l'un des auteurs de l'ouvrage "*Les Abandonnés de la République*" (Voir "*AYA Info*" No 107 du 30 décembre 2015). Son article est accessible sur le site :

https://www.blada.com/jodlas/12293-_Le_coup_de_colere_des_Amerindiens_.htm

Bernard Comoli

Important :

- L'activation des liens hypertextes ([en bleu](#)) renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

- **Un problème informatique non résolu au moment d'envoyer ce bulletin concerne certains liens hypertextes qui ne s'ouvrent pas. Nos lecteurs voudront nous excuser pour ce désagrément.**

PS : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et parfois illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>

2017

D'Est en Ouest, de la Guyane, du Brésil à l'Equateur, les Peuples premiers d'Amazonie sont confrontés au productivisme qui porte atteinte, non seulement aux territoires sur lesquels ils vivent, mais aussi à leur santé, à leur culture. Un lent ethnocide. Un "développement" prédateur auquel ils opposent une résistance porteuse d'espoir et qui suscite des solidarités.

Que 2017 voie se renforcer la volonté de ces Peuples à faire respecter leurs droits territoriaux et leurs cultures différenciées. Qu'ils trouvent de par le monde les appuis à la hauteur des enjeux. Il s'agit de conserver la diversité culturelle qui est une richesse de l'humanité.

AYA remercie toutes les personnes, et collectivités publiques qui, au cours de 2016, ont apporté leur soutien aux projets développés auprès des communautés Yanomami par notre partenaire, le Service et Coopération avec les Yanomami – SECOYA de Manaus.

À Toutes et à Tous AYA adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.